



CONSEIL D'ADMINISTRATION

BERLIN

11 mai 2013

Le Conseil d'administration s'est tenu le 11 mai 2013 à 9H30, à la "Landgericht Berlin", Littenstrabe 12-17.

ETAIENT PRESENTS :

Administrateurs :

Albertina AVEIRAO PEREIRA, Linda BENRAÏS, Béatrice BRENNEUR, Dragos CALIN représenté, Jaime CARDONA FERREIRA, René CONSTANT, Giovanna DI BARTOLO, Evgeni GEORGIEV, Christiane GUTTIEREZ représentée, Marta NAGY représentée, Pascual ORTUNO, Peter OSTEN, Zane PETERSONE, François STAECHÉLE, Anne-Martien VAN DER DOES, Michèle WEIL-GUTHMANN

Représentants des sections nationales :

Avi SCHNEEBALG, Albertina AVEIRAO PEREIRA, Blaise BATTISTOLO, Sabrina AVAKIAN, Roland FRITZ, Marta NAGY représentée, Lucia ZAHARIA représentée.

Observateurs :

Sergio de NICOLO, Lenka PAVLOVA, Monica VELLETTI.

Le Président ouvre la séance et remercie les hautes autorités judiciaires berlinoises de leur accueil pour la tenue du Conseil d'administration de GEMME Europe en Allemagne. Il donne la parole aux deux représentantes des autorités berlinoises. Mme Dr DIEKMANN, Vice-présidente de la Cour accompagnée par Anne-Ruth MOLTSMANN-WILLISCH remercie les participants de leur venue. Le Président remercie également Peter Osten pour l'organisation tout à fait remarquable dont il a fait preuve, pour organiser ce séjour si intéressant et agréable aux participants.

1. Approbation du Procès verbal du conseil d'administration du 1er novembre 2012 :

Le président demande s'il y a des observations sur le projet procès-verbal. Dans la négative, il procèdera à son adoption. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil d'administration.

2. Actions de GEMME pour son 10ème anniversaire :

Le Président indique qu'il souhaiterait que la manifestation célébrant le 10^{ème} année d'anniversaire de l'existence de GEMME ait pour thème « la médiation comme chemin pour la paix et la justice » et souhaiterait qu'elle soit organisée pendant le premier semestre 2014 à Paris, afin de pouvoir bénéficier de subventions annuelles européennes. Il propose que cet anniversaire important, dont l'organisation sera portée, spécialement, par GEMME France, grâce au soutien de sa présidente, Béatrice BRENNEUR, bénéficie de l'appui des sections nationales, et puisse être placé sous le haut patronage des Ministères de la Justice des Etats membres, et de la Commission européenne. Le programme, qui pourrait être discuté en amont avec les services de la Commission européenne, devrait porter sur l'évaluation de l'efficacité de la transposition de la directive dans les Etats membres.

Il importerait que les sections nationales puissent mobiliser pour cette manifestation, d'éminents représentants du monde juridique et judiciaire européen, afin de donner à cette manifestation la hauteur de vue nécessaire face aux nouveaux défis de la médiation en Europe. D'autre part, le président rappelle que pour faciliter l'obtention

de subventions, il propose de créer un groupe de travail interne au conseil d'administration. Vu la qualité du travail réalisé en Roumanie et en Bulgarie sur les projets européens, il suggère que M. Evgeni GEORGIEV prenne en charge la supervision de cette opération en liaison avec Dragos CALIN et le secrétariat général. Il lui semble également important de pouvoir présenter une demande de subvention aux différents Ministères de Justice des Etats membres. Le Président procède à un tour de table dans cette perspective, pour savoir quelles pourraient être les démarches à effectuer avec l'appui des sections nationales. Il indique enfin qu'il serait également de bien recenser toutes les activités envisagées sur 2013 et 2014 qui devront alimenter le rayonnement de GEMME.

Le Président demande à Mme Béatrice BRENNEUR ce qu'elle souhaite faire pour cette manifestation et si un projet de programme est déjà à ce stade envisagé. Il s'interroge également sur la date.

A l'issue d'un tour de table, il a été décidé que l'anniversaire se tiendra en mai 2014, mais en dehors des périodes des élections européennes. Mme BRENNEUR va se renseigner afin de vérifier si la salle de la Cour de Cassation est disponible. Elle confirmera la date retenue. Il est demandé au Secrétariat Général et notamment à Mme Linda BENRAIS de rechercher des subventions, en s'appuyant sur les membres du conseil d'administration qui devront l'aider dans cette tâche, en particulier pour le montage et la gestion du dossier. La responsabilité de la publication d'un ouvrage qui sera distribué à l'occasion de l'anniversaire est confiée à M. Dragos Calin.

3. Rapport d'activité novembre 2012 - mai 2013 et présentation des sections nationales :

Le Président procède à un tour de table :

Mme BRENNEUR fait une présentation des « 4èmes assises internationales » qui se tiendront à Aix Marseille dans la semaine du 4 juillet 2013. Elle indique que cette année un colloque intéressant est prévu ainsi qu'une formation ciblée en anglais. Un

programme qui réunit de hautes personnalités du monde judiciaire et de la médiation est en cours de finalisation. Elle précise que la formation sera également assurée par des intervenants anglophones tels que Mme Louise OTIS. Des scénettes seront organisées par M. Jacques SALZER et clôtureront cette manifestation.

Par ailleurs, Mme BRENNEUR informe le Conseil d'une action de la section française de GEMME. Elle a réuni en 2012-2013 les syndicats pour engager une réflexion sur la conciliation aux prudhommes. La section française va soumettre des propositions au nouveau Garde des Sceaux, pour une réforme de la loi en matière de conciliation.

Le Président indique qu'un colloque important est organisé en Hongrie par la section hongroise du GEMME sur le thème « du panorama de la médiation » les 14 et 15 juin 2013, à laquelle certains des membres du conseil d'administration participeront. Il indique que le programme de la manifestation européenne est sur le site de la section hongroise. Une centaine de participants est prévue.

Mme Albertina AVEIRAO PEREIRA indique qu'au Portugal une nouvelle loi a été **publiée** le 19 avril 2013 sur la médiation dans le cadre de la transposition de la directive européenne de 2008. C'est une première loi sur la médiation. La loi dispose notamment que les parties peuvent se faire représenter par un avocat. Elle fait une présentation de ce texte qu'elle communiquera aux membres du conseil.

M. Peter OSTEN rappelle que l'Allemagne a également adopté en 2012 une loi sur la médiation dans le cadre de la transposition de la directive européenne.

En Belgique, M. Avi SCHNEEBALG indique que désormais les juges auront deux jours obligatoires de formation à la médiation.

En Italie, Mme Sabrina AVAKIAN indique qu'un important accord a été signé avec l'Université en matière de protection et développement de l'enfance (childhood development). Elle indique qu'elle travaille également sur le développement de programmes de formation en matière de médiation, intégrant les indicateurs. En

matière de réforme juridique, elle contribue aux travaux d'un groupe de travail intégrant les directives européennes.

En Espagne, M. Pascual ORTUNO indique que le GEMME a signé un important accord avec le Conseil Supérieur de la Magistrature sur la formation initiale et continue. Il rappelle que la loi de transposition de la directive européenne sur la médiation est intervenue le 5 juillet 2012. Un important colloque sera organisé en septembre 2013 à Madrid avec l'Ordre des Avocats et la Chambre de Commerce.

S'agissant de la République Tchèque et de la Slovaquie, il est indiqué que les juges confondent encore conciliation et médiation.

4. Présentation des comptes 2012 :

En l'absence de M. VERNOCHET, le Président demande à Mme BENRAIS de procéder à la lecture du rapport de gestion.

Pour l'exercice 2012 le montant des recettes perçues au titre des cotisations et au titre de l'organisation du colloque du mois de mai se sont élevées à 29 440 euros dont

-14 630 euros au titre des cotisations :

-14 810 euros au titre des recettes du colloque

-490 euros ont été mis dans la rubrique autres recettes faute de pouvoir les classer entre colloque ou cotisation.

Le total des encaissements s'établit donc à la somme de 29 930 euros

Le montant total des dépenses engagées ou payées s'établit à 20 099 euros dont :

- 2185 Euros pour la mise à jour du site web, les frais d'abonnement et le renouvellement du nom de domaine

- 9718 euros de frais liés à l'organisation du colloque et conseil d'administration du

mois de mai 2012

- 7097 euros de frais de déplacement.

Concernant les frais de déplacement, il faut noter que 1266 sont des charges 2011 non provisionnées dans les comptes 2011 et payées en 2012.

Pour l'exercice 2012 il a été payé réellement la somme 2627 euros (remboursement des frais du CA et colloque de mai 2012).

Les remboursements concernant le conseil d'administration de Sofia en novembre 2012 soit 3204 euros, ont été réellement payés en janvier 2013. Ce montant est bien entendu provisionné dans les comptes 2012.

Le montant des autres dépenses s'élèvent à 1100 euros dont 933 euros d'honoraires du cabinet comptable. Il faut noter que la mission du cabinet comptable engagé par mes prédécesseurs à pris fin au 31 décembre 2012.

Le montant des produits financiers s'élèvent à 137 euros. Il s'agit de produit provenant du compte sur livret.

Le résultat 2012 est arrêté à la somme 9 968 euros.

Bilan :

Actif

Pour votre information les comptes ouverts à la banque Rhône Alpes ont été fermés et transférés auprès de leur maison mère la banque Crédit du Nord.

Le solde banque au 31 décembre 2012 est de 41306 euros.

Passif

Les résultats des exercices précédents cumulés sont de 26 959 Euros

Le résultat de l'exercice 2012 est de 9 968 euros

Les dettes restant à payer sont de 4 380 euros dont :

- Paiement à effectuer aux membres du Board (travel expenses for Sofia) 3204 Euros
- Cabinet comptable 933 euros
- Autres 242 Euros

Les comptes sont adoptés à l'unanimité du conseil d'administration lequel donne quitus au Trésorier au titre de sa gestion.

5. Règles d'utilisation des outils internet :

M. François STAECHÉLE a présenté le dispositif destiné à gérer au mieux les communications virtuelles de GEMME en particulier, la mise en place d'une veille sur la médiation, les listes de discussion, les courriels, et le site web. Il indique que plusieurs groupes de discussion ont été créés et qu'il conviendra de vérifier si les destinataires sont à jour du règlement de leur cotisation. Mme Michèle WEIL rappelle que certains groupes ne sont pas complètement fonctionnels et propose qu'on puisse les vérifier et supprimer ceux qui ne sont pas utiles. M. François STAECHÉLE indique également qu'il a soumis un projet de Charte destinée aux utilisateurs afin de pouvoir organiser les échanges et les discussions entre les membres du GEMME, en prévoyant des règles d'utilisation appropriées. Cette charte prévoit certaines limites à ne pas dépasser et des sanctions pour celles et ceux qui n'auront pas respecté les règles prévues. Pour le site web, il indique qu'il y aurait besoin d'une assistance pour refondre le site car actuellement le site est sans webmestre. Il propose de pouvoir développer les réseaux sociaux.

Le président salue l'important travail réalisé par M. Staechele. Les recommandations proposées par M. François STAECHÉLE relatives à la gestion des listes de discussions, des emails et du site web ont été adoptées à l'unanimité et seront reprises dans le cadre d'une charte qui s'imposera à tous les membres. S'agissant du site web, le Conseil d'administration se prononce à l'unanimité sur le recrutement d'un système de maintenance pour la refonte et la professionnalisation du site de

GEMME. Le secrétariat général, notamment, Mme Linda BENRAIS recevra les codes d'accès au site pour gérer, un cas d'urgence.

Les listes de discussions sont les suivantes :

GEMME CA (Gemme-Europe-CA GEMME_Europe-CA@googlegroups.com) C'est la liste réservée au conseil d'administration Tous les membres y sont inscrits d'office.

GEMME-EUROPE (Gemme_europe@googlegroups.com) : c'est la liste de discussion de tous les membres du GEMME à jour de leurs cotisations. Elle sert :

- au président et au conseil d'administration pour diffuser les notes de service et informations intéressant tous les membres de l'association.

-aux membres de l'association de réagir aux nouvelles diffusées par les organes dirigeants de l'association et à débattre de ses objectifs et de son fonctionnement. Elle sert également à faire connaître à tous les membres les nouvelles d'intérêt général dépassant le cadre national, tels les textes légaux et réglementaires relatifs à la médiation, les colloques, conférences et formations auquel chacun peut avoir intérêt à s'inscrire ou qui méritent une grande diffusion

-L'inscription à cette liste est un accessoire obligé de l'appartenance au GEMME, bien que nul n'y puisse cependant être contraint.

- Pour s'y inscrire, il suffit d'être membre du GEMME et à jour de ses cotisations, ce que le trésorier de l'association pourra confirmer. Compte tenu de la difficulté de pouvoir rassembler rapidement tous les documents comptables pour opérer cette vérification à bref délai, François STAECHÉLE inscrira les membres du Gemme qui attestent sur l'honneur avoir acquitté leur cotisation annuelle et qui lui communiqueront l'adresse sous laquelle ils souhaitent être inscrits.

GEMME-INFO : c'est la liste de discussion qui permet à tous les membres du GEMME d'enrichir leur culture en matière de médiation, sur des sujets transversaux dépassant le cadre national. L'inscription, réservée aux membres du GEMME dans les mêmes conditions que pour la liste GEMME-EUROPE est facultative. L'objectif est de faire profiter tous les membres de l'association d'un

bénéfice de formation et d'un enrichissement théorique et pratique qui sera la contrepartie de la cotisation qu'ils versent.

Le choix a été fait de listes fermées réservées aux membres du Gemme à jour de leur cotisation pour plusieurs raisons :

- il est normal de réserver les avantages de l'association à ceux qui contribuent à son fonctionnement;
- il est nécessaire de tenir compte de l'obligation de réserve auxquels sont tenus les magistrats et de les mettre à l'abri de toute poursuite ou de toute mise en cause par la presse ou de personnes mal intentionnées, afin de ne pas faire courir de risques à l'image de l'autorité judiciaire de leur pays. Une liste fermée fonctionne sur le principe du courrier privé protégé par le secret de la correspondance.

Les membres intéressés remplissant les conditions requises ci-dessus évoquées peuvent demander leur inscription en m'écrivant à l'adresse staechele@gmail.com .

Les autres listes que l'on utilise sont les suivantes:

- une liste d'information francophone (gemmediation@googlegroups.fr), gérée par H Gebhardt chacun peut s'y inscrire
- les listes nationales, comme GEMME-France (Gemme-france@googlegroups.com), GEMME-ROMANIA GEMME Romania <gemme-romania@yahogroups.com>, GEMME-BELGIQUE, etc :

Celles-ci sont le lieu où se développent des initiatives nationales et où s'échangent les informations propres à chaque pays. A l'intérieur d'une même association, il ne doit pas y avoir de cloisonnements et donc qu'il est souhaitable que chaque membre du Gemme puisse, s'il le souhaite pouvoir être inscrit à toutes les listes nationales de son choix. Ces listes fonctionnent sous la responsabilité de chaque section nationale. Il est cependant de la responsabilité du conseil d'administration de veiller à ce que

les chartes de chacune de ses listes soient homogènes et cohérentes les unes avec les autres.

A coté de ces instruments de communication interne du GEMME, il conviendrait de développer des outils de communication externes destinés à répandre la culture de la médiation dans le grand public ou à destination des professionnels et à prendre pied dans le paysage médiatique nationale et internationale de la médiation.

Ces outils sont :

- le site WEB du GEMME qui sera prochainement refondu, et qui permettra, comme actuellement, à chaque section nationale de disposer d'un espace de publication qu'elle pourra nourrir à sa guise dans sa langue nationale. Il s'agira en quelque sorte d'une bibliothèque électronique en même temps que d'un outil de présentation du GEMME à l'ensemble du monde. Chaque article publié pourra donner lieu à des échanges interactifs avec les lecteurs. Il offrira une passerelle vers les réseaux sociaux. Il appartiendra à chaque section nationale de communiquer à M. François STAECHELE l'identité du responsable national de publication afin qu'il puisse lui donner des droits d'écriture sur le site.

- Les réseaux sociaux, en particulier Twitter, en direction du grand public et LinkedIn davantage fréquenté par les professionnels. Gemme dispose d'ores et déjà d'un compte Twitter @Gemme-Europe et certaines sections nationales ont également le leur, comme la Suisse par exemple. Les volontaires pour participer à des veilles juridiques sur ces outils, sont cordialement invités à se signaler à M. François STAECHELE.

- les blogs qui sont d'autres outils de diffusion d'information à courte ou moyenne durée de vie pourraient être créés par les sections nationales, après approbation du conseil d'administration, dans la mesure où le nom et l'image du GEMME sont mis à contribution.

6. Questions de la section italienne :

Sur la base du rapport dressé par M. Peter OSTEN, et à l'issue d'un long échange avec les nouveaux et les anciens responsables de la section italienne sur le différend les opposant, les membres du conseil d'administration ont adopté à l'unanimité les décisions suivantes relatifs à la section italienne:

- Il importe que la paix soit recouvrée au sein de la section italienne, le Conseil d'administration ne souhaite jeter la « pierre à personne », mais la situation doit être clarifiée et régularisée au plus vite au vu des règles de gestion qui s'imposent à tous dans le cadre de GEMME,
- L'ancien trésorier de la section italienne doit transmettre dans les 10 jours au trésorier du GEMME les comptes précis et le solde du compte bancaire de la section italienne au titre du précédent exercice pour clarifier la situation,
- Mme Béatrice BRENNEUR et M. Eric BATISTONI se rendront à Rome pour engager une médiation avec les deux parties concernées afin d'apaiser la situation. Ils rendront compte au Bureau de GEMME à l'issue de leur mission.

7. Réunions futures :

Les membres du conseil d'administration ont décidé à l'unanimité que la prochaine réunion se tiendra à Madrid le 28 septembre 2013.

8. Divers :

Le Président interroge les membres pour savoir s'ils souhaitent évoquer d'autres points à l'ordre du jour et dans la négative lève la séance à 12H30.



BOARD OF DIRECTORS
BERLIN
May 11, 2013

The Board of Directors of gem was held May 11, 2013 at 9:30 in "Landgericht Berlin", Littenstrabe 12-17.

WERE PRESENT

Administrators:

Albertina AVEIRAO PEREIRA, Linda BENRAÏS, Beatrice BRENNEUR, Dragos CALIN represented, Jaime CARDONA FERREIRA, René CONSTANT, Giovanna DI BARTOLO, Evgeni GEORGIEV, Christiane represented GUTTIÉREZ, Marta represented NAGY, Pascual ORTUÑO, Peter OSTEN, Zane PETERSONE, François STAECHÉLE, Anne-Martien VAN DER DOES, Michèle WEIL-GUTHMANN

Representatives of the national sections:

AVI SCHNEEBALG, Albertina AVEIRAO PEREIRA, Blaise BATTISTOLO, Sabrina AVAKIAN, Roland FRITZ, Marta NAGY represented, Lucia ZAHARIA represented.

Observers:

Sergio de NICOLO, Lenka PAVLOVA, Monica VELLETTI.

The President opened the meeting and thanked Berlin judicial authorities of the hosting of the Board of Directors of GEMME in Germany. It gives the floor to two representatives of the Berlin authorities. Ms. Dr DIEKMANN, Vice-president of the Court and Anne-Ruth MOLTMANN-WILLISCH thanked the members for their participation. The President also thanked Peter Osten for the remarkable organization which he demonstrated, to organize this so interesting and pleasant stay for the members of the Board.

1. Approval of the minutes of the Board of directors from November 1, 2012 :

The president asked for comments on the draft minutes of the Board of directors from November 1, 2012; in the absence of such comments he proceeds to its adoption. The minutes were approved unanimously.

2. Actions for the 10th anniversary of GEMME:

The President indicated that he wished the event celebrating the 10th anniversary of the existence of GEMME has for theme "mediation as a path for peace and justice". He asked that it be held during the first half of 2014 in Paris, in order to obtain subsidies. He proposed that this important anniversary, which the Organization will be brought especially by GEMME France, thanks to the support of its President, Beatrice BRENNEUR, will receive the support from the national sections, and be placed under the high patronage of the departments of the Justice of the Member States and of the European Commission. The program, which could be discussed in advance with the services of the European Commission, should focus on the evaluation of the effectiveness of the transposition of the directive in the Member States.

He stressed that it was important that national sections mobilize for this event, eminent representatives of the legal and judicial European world, in order to give to it the necessary strength to face the new challenges of mediation in Europe. On the other hand, the president proposed to establish an internal working group to the Board of Directors for obtaining grants. Given the quality of the work done in

Romania and Bulgaria on European projects, he proposed that Mr. Evgeni GEORGIEV took the supervision of this operation in conjunction with Dragos CALIN and the general secretary, especially in order to find the funding. It seemed to him also important to be able to submit a grant application to the ministries of Justice of the Member States. The President gave a "*tour de table*" in this perspective, to find out what might be the steps to be carried out with the support of the national sections. Finally, it indicated that it would also be well to identify all the activities envisaged on 2013 and 2014, which will reinforced the recognition of GEMME

The Chairman asked Ms. Beatrice BRENNEUR what she wanted to do for this event and if a draft program is already envisaged. He also questioned the date.

At the end of a round table, it was decided that the anniversary will be held in May 2014, but outside the periods of the European elections. Ms. BRENNEUR will check when the "*Cour de Cassation*"'s room is available. Then, she will confirm the selected date. It was decided to request to the General Secretariat, in particular Ms. Linda BENRAIS to seek grants, with the assistance of the members of the Board of Directors, namely for managing the call for grants. Mr. Dragos CALIN was made responsible for the publication of a book which will be distributed on the occasion of the anniversary.

4. Activity Report : November 2012- May 2013 and National Sections reports :

The President made *a tour de table*:

Ms. BRENNEUR made a presentation of the fourth "*Assises internationales de la Médiation*" to be held in Aix Marseille during the week of July 4, 2013. She indicated that this year will bring together eminent persons of the judicial world and mediation is being finalized. She said that the training will be also provided by English speakers such as Ms. Louise OTIS. Theater sessions will be organized by Mr. Jacques SALZER and will close the event.

In addition, Ms. BRENNEUR informed the Board of the French section activities. It gathered in 2012-2013 trade unions to engage a reflection on conciliation. The French section will submit proposals to the new "*Garde des Sceaux*", for a reform of the law on conciliation.

The President indicated that an important symposium is organized in Hungary by the Hungarian section on the theme ' the panorama of mediation" on 14 and June 15, 2013; some of the members of the Board of Directors will participate to it. He indicated that the European event program is on the web site of the Hungarian section. One hundred participants are planned.

Ms. Albertina AVEIRAO PEREIRA indicated that to the Portugal a new Act was published in 19 April 2013 on mediation in the context of the transposition of the European directive of 2008. It is a first law on mediation. The Act stipulates that the parties may be represented by a lawyer. She made a presentation of this text that she will share with the members of the Council.

Mr. Peter OSTEN recalled that the Germany also adopted in 2012 a law on mediation in the context of the transposition of the European directive.

In Belgium, Mr. Avi SCHNEEBALG said that now the judges will have two days of training in mediation.

In Italy, Ms. Sabrina AVAKIAN indicated that an important agreement was signed with the University on protection and development of children (childhood development). She indicated that she also works on the development of training programs in mediation, indicators. As far as legal reform is concerned, she contributed to the work of a working group integrating the European directives.

In Spain, Mr. Pascual ORTUÑO indicated that GEMME has signed an important agreement with the Superior Council of the Magistracy upon initial and continuous training. He recalled that the Act of transposition of the European directive on

mediation occurred July 5, 2012. A major symposium will be held in September 2013 in Madrid with the Bar Association and the Chamber of Commerce.

Concerning Czech Republic and Slovakia, it was indicated that the judges still confuse conciliation and mediation.

4. Presentation of the 2012 accounts:

In the absence of Mr. VERNOCHET, the Chairman asked Ms. BENRAIS to present the management report. The amount of revenue received from contributions in 2012 and from the organization of the conference in May 2012 is Euros 29.440:

- Euros 14.630 from contributions
- Euros 14.810 from revenues conference
- Euros 490 have been put under 'other income' because they can't be classified neither as conference nor as subscription.

The amount of the total receipts is Euros 29.930.

The total amount of expenses incurred or paid is Euros 20.099, including:

- Euros 2.185 for the update of the website, the subscription fee and the renewal of the domain name
- Euros 9.718 of expenses related to the organization of the conference and the Board Meeting in May 2012
- Euros 7.097 for travel expenses.

Regarding the expenses, Euros 1.266 have not been taken into account in 2011, however they have been paid in 2012.

For the year 2012, Euros 2.627 was paid (fees and reimbursement of the Board Meeting organization and Conference in May 2012).

Refunds of the board meeting hold in Sofia in November 2012 are Euros 3.204. They were paid in January 2013. This amount is input in the 2012 financial statements.

In “other expenses” (Euros 1.100), Euros 933 are accounting fees. It should be noted that the mission of the accounting firm ended in December 31st, 2012.

The amount of financial income is Euros 137. It is produced from the savings account.

2012 result is Euros 9.968.

Balance Sheet:

Assets:

The bank balance at December 31st, 2012 is Euros 41.306.

The accounts at the “ *Rhone Alpes*” bank were closed and transferred to their holding “*Crédit du Nord*”.

The accounts were adopted unanimously by the Board of Directors which gives discharge to the Treasurer to under its management.

5. Rules for using the internet tools:

Mr. François STAECHELE made a presentation on how GEMME virtual communications may be managed, namely setting up a watch on the mediation, discussion lists, email, and web site. It indicated that several discussion groups have been created. We will need to check if the recipients are updated with of the fees. Mrs. WEIL-GUTHMANN recalled that certain groups are not fully functional and proposed that we check it and suppress any redundant or nonoperational list. Mr. François STAECHELE also indicated that it has submitted a draft Charter for users in order to organize exchanges and discussions between members of GEMME,

providing for appropriate usage rules. This Charter also provides certain limits not to exceed and penalties for those who have not respected the rules laid down for the web site, Mr. Staechele says it would need assistance to redesign the site because the site is currently without webmaster. It has also proposed to develop social networks. The president welcomed the important work done by Mr. Staechele.

The recommendations proposed by Mr. François STAECHÉLE relating to the management of lists of discussions, emails and web site were adopted unanimously and will be included as part of a Charter which will bind all members. Regarding the web site, the Governing Council to decide unanimously the recruitment of someone to redesign system and professionalization of the site. The general secretariat, inter alia, Ms. Linda BENRAIS will receive the access codes to the site to handle, any emergency.

The mailing lists that may be used are as follows:

GEMME CA (Gemme-Europe-CA GEMME_Europe-CA@googlegroups.com) : this is the list reserved for the Board of Directors all members are registered ex officio.

GEMME-EUROPE (Gemme_europe@googlegroups.com): this is the list for all members of GEMME who have paid their contributions.

It serves:

- the president and the Board of Directors to spread the notes to service and information of interest to all members of the association.

- the members of the association to respond to the news broadcast by the governing bodies of the association, and to discuss its objectives and its operation. It also serves to publicize to all Member news of general interest beyond the national framework, such as legal texts and regulations relating to mediation, symposia, conferences and training courses to which each may be interested to register or who deserve a mass-market

-the inclusion in this list is an accessory to GEMME membership, although no one can however be forced any member to be part.

-To register, it is enough to be member of GEMM and up to date with the payment of its contributions, the Treasurer of the association will be able to confirm it. Given the difficulty for quickly gathering all accounting documents to make this verification promptly, François STAECHÉLE will register any members which will attest on their honor having paid their annual fee and who communicate him the address under which they wish to be registered.

GEMME-INFO: this mailing list will enable all members of GEMME to enrich their culture in mediation, on cross-cutting issues beyond the national framework. Registration is reserved for GEMME members in the same conditions as for the GEMME-EUROPE and is optional. The objective is to benefit all members of the association of a benefit of training and enrichment theory and practice which will be the counterpart of the premium they pay.

The choice made of closed lists reserved for members of the gem to date of their contribution for several reasons:

-It is normal to book the benefits of the association to those who contribute to its operation;

-It is necessary to take into account the obligation to which judges are required and put them away from any prosecution or of any questioning by the press or ill-intentioned persons, in order not to run risks in the image of the judicial authority in their country. A closed list works on the principle of private mail protected by the secrecy of correspondence.

Interested members eligible above mentioned can apply for registration by writing at the address staechele@gmail.com

There are also other lists:

- a list of French-language information (gemmediation Gemmediation@googlegroups.fr), managed by H Gebhardt. Everyone can register

- the national lists, such as GEMME-France (Gemme-France@googlegroups.com), GEMME-ROMANIA Romania < gemme-romania@yahoogroups.com > gem, gem-Belgium, etc : they are the place where develop national initiatives and where are exchanged each country-specific information. It is desirable that each Member of GEMME can, if they want to be able to be registered in all the national lists of his choice. These lists operate under the responsibility of each national section. It is however the responsibility of the Board of Directors to ensure that the charters of each of its lists are homogeneous and consistent with each other.

Next to these instruments of internal communication, GEMME will develop an external communication tools to spread the culture of mediation in the general public or to professionals and gain a foothold in the media landscape of national and international mediation.

These tools are:

- the WEB site that will soon be consolidated and will allow, as currently, each national section to have an area of publication that it may feed pleases in its national language. It will be sort of an electronic library at the same time a tool for presentation of GEMME to the whole of the world. Each published article may give rise to interactive exchanges with readers. It will provide a gateway to social networks. It will be up to each national section of release Mr. François STAECHÉLE the identity of the national publication Manager so that he can give him the rights to write to the site.

- Social networks, in particular Twitter, in the direction of the general public and LinkedIn more frequented by professionals. GEMME already has a Twitter @Gemme-Europe account and some national sections have also their own, like the Switzerland for example. Volunteers to participate in legal watches on these tools are cordially invited to report.

-blogs are other tools of information dissemination to short or medium duration of life can be created by national sections, after approval of the Board of Directors, where the name and the image of GEMME are involved.

6. Questions from the Italian Section:

On the basis of the report prepared by Mr. Peter OSTEN, and after a long exchange with the new and former officials of the Italian section on the dispute, the members of the Board of Directors have unanimously adopted the following decisions relating to the Italian section:

- it is important that peace be recovered within the Italian section, the governing body wants to throw the 'stone in person', but the situation must be clarified and corrected more quickly in the light of rules which apply to all under gem,
- the former Treasurer of the Italian section shall forward within 10 days to the treasurer of GEMME precise accounts and the balance of the bank account of the Italian section in respect of the previous fiscal year to clarify the situation.
- Ms. Beatrice BRENNEUR and Mr. Eric BATISTONI will travel to Rome to initiate mediation with the parties concerned in order to appease the situation. She will report to the Bureau of GEMME at the end of its mission.

7. Future meetings:

The members of the Board of Directors decided unanimously that the next meeting will be held in Madrid on September 28, 2013.

8. Miscellaneous:

The president asked whether there are any more questions and, given there aren't, proposes that the meeting be adjourned at 12:30.